Régie incendie
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INCENCIE MEMPHRÉMAGOG EST

AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités du Canton de Hatley , de Hatley, d'Ayer's Cliff, de Stanstead, de Stanstead-Est, de Barnston-Ouest, d'Ogden, du Canton de Stanstead, de North Hatley ainsi que de Ste-Catherine de Hatley

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal par le soussigné André Martel, secrétaire-trésorière de la Régie incendie Memphrémagog Est :

QUE le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté par résolution, lors d'une assemblée spéciale le 15 mars 2021, le règlement d'emprunt n° 2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est décrétant une dépense maximum au montant de SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (747 000 $) afin de financer l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule des services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication sur une période d'au plus DIX (10) ans.

QUE tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les trente (30) jours suivants la publication du présent avis.

PUBLIC NOTICE to the concerned taxpayers of the municipalities of Canton de Hatley, Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Stanstead Est, Barnston-Ouest, Ogden, Canton de Stanstead, North Hatley and Ste-Catherine de Hatley

---

PUBLIC NOTICE is hereby given, in accordance with Article 607 of the Municipal Code by the undersigned André Martel, Secretary-Treasurer of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* :

THAT the Board of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* adopted by resolution, at a special meeting on March 15, 2021, the Loan By-law No. 2021-01 of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* decreeing a maximum expenditure in the amount of SEVEN HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND DOLLARS ($747,000) in order to finance the acquisition of respiratory apparatus services vehicle, combat clothing, updating of the air compressor at fire station 1 and upgrading of the communication system over a period of no more than TEN (10) years.

THAT any concerned taxpayer has the right to object to the approval of this by-law by transmitting a written objection to the *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* within thirty (30) days of the publication of this notice.

Donné à Hatley, le 16 mars 2021

André Martel
Secrétaire-trésorier
Régie incendie Memphrémagog Est

Régie incendie
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INCENCIE MEMPHRÉMAGOG EST

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement d'emprunt #2021-01 décrétant une dépense maximum au montant de SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (747 000 $) afin de financer l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule des services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication sur une période d'au plus DIX (10) ans.

Je soussigné(e) _____, secrétaire-trésorier de la municipalité de _____, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public relatif au règlement d'emprunt nº 2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est au bureau de la municipalité, étant membre de ladite Régie.

En foi de quoi je donne ce certificat ce _____ mars 2021,

_
_____
Secrétaire-trésorier de la municipalité membre

Prière de procéder à l'affichage du présent avis et retourner le certificat de publication à dg@municipalithatley.com au plus tard le 22 mars 2021.